

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 000113 – EUR 61/04/00

Action complémentaire sur l'AU 07/00 (EUR 61/01/00 du 11 janvier 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / Nouveaux sujets de préoccupation : PRISONNIER D'OPINION / PROCÈS INIQUÉ / CONDITIONS DE DÉTENTION RIGOUREUSES

TURKMÉNISTAN Nourberdi Nourmamedov, 57 ans

Londres, le 28 février 2000

Le 25 février 2000, Nourberdi Nourmamedov a été condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement pour « *vandalisme* ». Amnesty International craint que la vie de cet homme ne soit menacée, dans la mesure où la torture constitue une pratique systématique dans les prisons du Turkménistan, où règnent en outre des conditions de détention extrêmement dures.

Nourberdi Nourmamedov, coprésident du mouvement d'opposition turkmène *Agzybirlik* (Unité), a été condamné par le tribunal de district de Giyaversky, à Anau, non loin de la capitale, Achgabat. Sa famille a l'intention d'interjeter appel de cette décision. Dans le cadre du même procès, une peine de deux ans d'emprisonnement a été prononcée contre son fils de vingt-cinq ans, Mourad Nourmamedov, pour « *actes de vandalisme commis avec des armes dangereuses* » (en vertu de l'article 279-3 du Code pénal turkmène). Il est toujours en liberté à l'heure actuelle, mais le 18 janvier, la police lui a fait signer un document aux termes duquel il s'est engagé à ne pas quitter Achgabat.

D'après les informations recueillies, les poursuites dont les deux hommes ont fait l'objet sont liées à des menaces qui auraient été formulées par Nourberdi Nourmamedov et son fils à l'encontre d'une connaissance de longue date, dans le cadre d'un litige foncier. Néanmoins, il semble que l'homme censé avoir été victime de ces menaces ait déclaré qu'ils s'étaient simplement querellés oralement, et qu'il se soit opposé aux poursuites judiciaires engagées à leur encontre.

Amnesty International considère Nourberdi Nourmamedov comme un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement en raison de ses activités pacifiques au sein de l'opposition. Cet homme est en effet l'une des rares figures de l'opposition turkmène à critiquer ouvertement la politique du président Saparmourad Niazov.

Des représentants d'ambassades étrangères et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui avaient pourtant été invités à assister au procès, se sont vu refuser l'accès au tribunal. Des responsables ont affirmé que les lieux étaient bondés, mais des membres de la famille de Nourberdi Nourmamedov ont contesté ces allégations. En outre, son avocat aurait quitté la salle d'audience avant la fin du procès, et un témoin à charge a soutenu avoir été contraint à signer une déposition incriminant l'accusé, qui avait été préparée par le représentant du ministère public.

D'après les informations recueillies, Nourberdi Nourmamedov a été conduit dans la prison de Tedzhen, non loin d'Achgabat. Il a apparemment mis un terme à sa grève de la faim.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous vivement préoccupé par le fait que Nourberdi Nourmamedov a été condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement ;

– indiquez que vous le considérez comme un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement en raison de ses activités non violentes au sein de l'opposition ;

– demandez instamment sa libération immédiate et inconditionnelle ;

– déclarez-vous inquiet au vu des allégations selon lesquelles son procès n'a pas été conforme aux normes internationales d'équité ;

– exhortez les autorités à veiller à ce qu'il ne soit pas maltraité dans le cadre de sa détention.

APPELS À :

NB : Il peut s'avérer difficile d'envoyer une télécopie. Si un correspondant vous répond, veuillez répéter le mot « fax » jusqu'à ce que vous obteniez la tonalité. Vous pouvez également utiliser le dispositif de recomposition automatique de votre télécopieur, s'il en possède un.

<p>Président du Turkménistan, Saparmourad Ataïevitch Niazov 744000 g. Ashgabat Apparat Prezidenta Prezidentu Niyazovu S.A Turkménistan Fax : 993 12 35 51 12 Télégrammes : Prezidentu Niyazovu, 744000 Ashgabat, Turkménistan Formule d'appel : <i>Dear President Niyazov, / Monsieur le Président de la République,</i></p>	<p>Procureur général du Turkménistan, Gourbanbibi Ataïanova : g. Ashgabat ul. Seidi, 4 Prokuratura Turkmenistana Generalnomu prokuroru Atayanovoy G. Turkménistan Fax : 993 12 35 44 82 Télégrammes : Gen. prokuroru Atayanovoy, Prokuratura, Ashgabat, Turkménistan Formule d'appel : <i>Dear Procurator General, / Madame le Procureur général,</i></p>
<p>Président de la Cour suprême du Turkménistan, Issa Rakhmanov : 744000 g. Ashgabat prospekt Saparmurad Turkmenbashi, 18 Verkhovny Sud Turkmenistana Predsedatelyu Rakhmanovu Y. Turkménistan Télégrammes : Predsedatelyu Rakhmanovu, Verkhovny sud, 744000 Ashgabat, Turkménistan Formule d'appel : <i>Dear Chairman, / Monsieur le Président,</i></p>	

COPIES À :

<p>Ministre des Affaires étrangères du Turkménistan, Boris Chikhmiradov : 744000 g. Ashgabat pr. Magtymguly, 83 Ministerstvo inostrannykh del Turkmenistana Ministru Shikhmyradovu B. Turkménistan Fax : 993 12 51 14 30</p>	<p>Ambassadeur du Turkménistan à Moscou, Niazklitch Nourklitchev : g. Moskva ul. Aksakova, 22 Posolstvo Turkmenistana Poslu Nurklychevu N. Russie Fax : 7 095 291 09 35</p>
--	---

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 AVRIL 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*